

SON BUT

- Accueillir des personnes à la journée de 10h30 à 17h30.
- Permettre aux familles de garder le plus longtemps possible leurs parents à leurs domiciles.
- Aider les personnes isolées.
- Soutenir et soulager les aidants ou les familles.
- Maintenir l'autonomie des actes de la vie quotidienne.

Les indications de l'accueil de jour

- Les altérations des fonctions cognitives.
- L'installation de la dépendance.

Les objectifs de la démarche d'accompagnement

Stimulation des ressources physiques et des fonctions cognitives par des actions de groupe, des activités occupationnelles, des ateliers mémoire devant contribuer à la préservation de l'autonomie.

L'ACCUEIL DE JOUR

(6 places depuis le 1^{er} novembre 2016)

L'Accueil de jour doit aussi contribuer à :

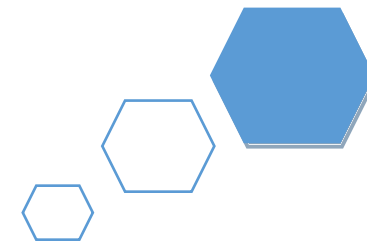
- ❖ Préserver ou rétablir les contacts sociaux.
- ❖ Repérer les modifications comportementales.
- ❖ Proposer un soutien psychologique aux personnes et aux aidants familiaux.
- ❖ Permettre aux aidants de se consacrer à d'autres investissements personnels pendant l'accueil de leurs parents au sein de la structure.

Organisation - Coût

⇒ Dès l'inscription :

La fixation des objectifs est définie avec le résident et les familles. Pour les professionnels, il est important de connaître l'histoire de vie (l'histoire de la personne accueillie et ses centres d'intérêt) pour mettre en œuvre un accompagnement de qualité.

Un dossier médical avec les traitements prescrits est constitué.



⇒ L'équipe d'accompagnement :

Une équipe motivée, alliant qualités humaines et professionnelles (Médecin Gériatre, Cadre de Santé, Infirmières, AS, AMP, ASH, Animatrices), est en permanence attentive au bien-être et à l'épanouissement de chacun dans un cadre rassurant.

⇒ Les coûts :

Les coûts de la prestation à la journée sont déterminés par le Conseil d'Administration et fixés par arrêté de Monsieur le Président du Conseil Général. Pour information, les tarifs journaliers (hébergement et dépendance) **2025** sont les suivants :

Hébergement : 52,12 € + Dépendance : 6,10 €
= **58,22 €**

Modalités d'inscription

Un contrat d'accueil de jour est signé entre la personne et l'établissement.

La facture est établie à chaque fin de mois en fonction du nombre de jours réservés.

Transport

Depuis le 1^{er} juillet 2008, le transport est assuré par un prestataire extérieur ayant signé une convention de transport d'accueil de jour avec l'établissement.

Une partie des frais de transport est pris en charge par l'assurance maladie, l'autre partie est assumée par l'établissement.

Tableau de participation journalière du bénéficiaire de l'aide financière du Conseil Général du Morbihan selon les ressources de la personne.

SEUIL RESSOURCES BRUTES MENSUELLES		PARTICIPATIONS FORFAITAIRES JOURNALIERES
		ACCUEIL DE JOUR
Personne seule	Couple	Montant
Jusqu'à 800 €	1 400 €	3.00 €
801 € à 1 000 €	1 401 € à 1 600 €	6.69 €
1 001 € à 1 200 €	1 601 € à 1 800 €	9.56 €
1 201 € à 1 400 €	1 801 € à 2 000 €	12.43 €
1 401 € à 1 600 €	2 001 € à 2 200 €	15.29 €
1 601 € à 1 800 €	2 201 € à 2 400 €	18.57 €
1 801 € à 2 000 €	2 401 € à 2 600 €	21.44 €

Le montant total à la charge du bénéficiaire correspond au montant en fonction de ses ressources auquel il faut ajouter le ticket modérateur de la dépendance, soit 6,10 € au 1^{er} juillet 2025.

Ex : pour une personne qui perçoit moins de 800 € de ressources par mois, il lui restera à charge 3 € d'hébergement + 6,10 € de dépendance **soit 9,10 € par jour** au lieu de 59,60 €.

EHPAD

18, Rue Rencontre

BP 42

56382 Guer cedex

TEL : 02 97 22 01 10

administration@ehpad-guer.fr

Site internet www.ehpad-guer.com

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter l'établissement et prendre un rendez-vous avec la directrice.



ACCUEIL DE JOUR

